

PROJET DE RÉFORME DU DÉCRET AAE



CE QUE PRÉVOIT LE TEXTE

- Rénovation des carrières des attachés d'administration de l'État (AAE) pour répondre au vieillissement du corps, au manque d'attractivité et au blocage des parcours.
- Objectif : améliorer les perspectives de carrière et la gouvernance du corps sur le moyen et long terme.

PRINCIPALES MESURES

- Création d'un collège des AAE chargé de la gouvernance du corps.
- Relèvement du taux de promotion au 2^{ème} grade à compter du 1er janvier 2027.
- Défonctionnalisation de l'accès au 3^{ème} grade au 1er janvier 2027 : fin de l'obligation d'occuper certains emplois/fonctions.
- Accès au grade hors classe avec 8 ans de services effectifs comme attaché principal / directeur de service (ou grade équivalent).
- Suppression du contingentement du nombre d'attachés hors classe, mise en place d'un taux de promotion appliqué à tous les promouvables.

TOILETTAGE DU DÉCRET

- Actualisation des références aux CAP et aux concours dans le code général de la fonction publique.
- Suppression des réductions d'ancienneté.
- Abrogation de dispositions transitoires devenues obsolètes.

Suivez-nous



UNITÉ



04/03/2026